



## ENVIRONNEMENT

# Modifier, céder, fermer une ICPE : gérer en toute sécurité juridique les mutations de son site

### Objectif Général

Maîtriser les démarches à suivre et les précautions à prendre aux différentes étapes de la vie d'un site. Maîtriser le régime juridique de la cession ou de la fermeture d'une exploitation. Mesurer la portée pratique de l'obligation de remise en état dans tous les cas de figure.

### Contenu

Régularisation, modification et transfert d'ICPE : comprendre les causes et les mécanismes

- La régularisation
  - Identifier les enjeux d'une régularisation : poursuite de l'activité, investissement à réaliser, cession des installations...
  - Maîtriser le mécanisme de la mise en demeure préfectorale
- La modification
  - Connaître les différents cas de figure : modification des équipements, des activités, de la gestion des installations...
  - Appréhender les mécanismes associés : formalités de déclaration des modifications, appréciation de leur impact, nouvelle autorisation si nécessaire
- La mise en conformité
  - Repérer les faits générateurs : non-respect de l'autorisation préfectorale, des règlements d'urbanisme...
  - Les étapes de la mise en conformité : inspection, mise en demeure préfectorale et mesures correctives
- Le transfert de l'installation
  - Entreprendre les démarches administratives
  - Négocier l'achat ou le bail du nouveau site
  - Prendre en compte des contraintes locales d'aménagement et d'urbanisme
  - Appréhender le problème de la gestion des servitudes
- L'ouverture d'unités complémentaires
  - Repérer dans quels cas une nouvelle autorisation est nécessaire
- Le changement d'exploitant
  - Maîtriser les risques au regard de l'obligation de remise en état du site
- Gérer les accidents et les incidents
- Les contrôles administratifs

Céder ou fermer l'exploitation : se prémunir contre les risques

- La procédure de mise à l'arrêt définitif
  - Identifier les informations à donner à l'administration
  - Mesurer la portée en pratique de l'obligation de remise en état
  - Identifier les risques de mise en cause du propriétaire
- Changement d'exploitant
  - Les obligations de l'acheteur et du vendeur
  - Savoir sur qui pèse l'obligation de remise en état
- Reprise du site dans une optique de réaffectation
  - Identifier le niveau de remise en état à exiger de l'ancien propriétaire
- Cerner dans quelle mesure le propriétaire peut être mis en cause
- Cerner le pouvoir du Préfet en cas de suspension ou d'annulation de l'autorisation d'exploiter une installation classée

La gestion du contentieux

1 Jour

Prix HT par Stagiaire  
 785 €

Référence  
 CNF4012

Public  
 Directeurs de site  
 Responsables et ingénieurs  
 environnement et sécurité  
 Responsables juridiques et  
 juristes Toute personne  
 associée à la gestion d'une  
 installation classée

01 58 56 50 40

Sessions

22/11/2010 (Paris)

- Connaître les recours possibles
  - Les procédures d'urgence, le sursis à exécution
  - La conciliation : intérêt et limites
  - Identifier qui peut agir, selon quels motifs et dans quels délais
- Les pouvoirs du juge des installations classées

Exercice d'application : rédaction d'une clause environnementale faisant référence aux aspects administratifs dans le cas d'une cession ou d'une fermeture de site.



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Entreprise : ..... Adresse : ..... Ville : ..... Code Postal : ..... N° SIRET: .....	CONNAISSANCE NETWORK 20 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Tel : 01.58 56 50 40- Fax : 01.58 56 50 41 N° SIRET : 402 417 844 000 48 - APE 85 59 A N° de déclaration d'existence : 11752940575
--	---

Représentant de l'établissement : .....	
Fonction : .....	Email : .....
Tél : .....	Fax : .....

Durée	Description de la formation	Lieu de la formation	Dates de début de session
1 Jour	Modifier, céder, fermer une ICPE : gérer en toute sécurité juridique les mutations de son site Référence : CNF4012	..... <i>(indiquez la ville)</i>	..... / ..... / ..... <i>(sous réserve du maintien de la session)</i>

Nombre d'inscrits	Nom et Prénom du (des) participant(s)
..... <i>participants</i>	.....

Tarification	Total HT	TVA (19,6%)	TOTAL TTC
..... participant(s) X 785 €HT / stagiaire	..... €	..... €	..... €

Mode de règlement	
<input type="checkbox"/> Acompte 50% : ..... €TTC <input type="checkbox"/> Option repas - prix unitaire : 15 € HT <input type="checkbox"/> Paiement par virement bancaire <input type="checkbox"/> ou Paiement par chèque bancaire  <i>(paiement du solde à réception de facture)</i>	<input type="checkbox"/> OPCA si oui lequel : .....  <i>(sous réserve d'accord de prise en charge)</i>

"Bon pour accord",

Signature :

Fait à ....., le ...../...../.....

Cachet :



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Objet et champ d'application :

Suite à la commande d'une formation l'acheteur accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

### Validation d'inscription :

Une inscription n'est définitivement enregistrée qu'après réception du présent bon de commande, revêtu de votre cachet et de votre signature sur les 2 pages composant et d'un chèque d'acompte (En cas de subrogation, l'acompte de 30% est remplacé par l'accord de prise en charge délivré par l'organisme payeur) Connaissance Network se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessus.

### Documents contractuels :

Au terme de la formation, une facture valant convention vous sera adressée, correspondant au solde du montant de la prestation. A réception de l'intégralité du règlement, une attestation de stage vous sera délivrée.

### Prix, facturation et règlements :

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur (19,6%). Tout stage commencé sera dû intégralement par le Client. Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de Connaissance Network 30% à la commande (sauf modifications mentionnées dans le présent bon de commande), puis le solde à réception de facture.

### Règlement par un OPCA :

En cas de règlement de la prestation pris en charge par un OPCA, le Client doit faire lui-même la demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer de l'acceptation de sa demande. En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCA, le solde sera facturé au Client.

Si Connaissance Network n'a pas reçu la validation de la prise en charge de l'OPCA avant le début de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. Le cas échéant, le remboursement des avoirs par Connaissance Network est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

### Refus d'inscription :

Connaissance Network se réserve le droit de refuser d'honorer une commande et de délivrer les formations à un Client qui n'aurait pas procédé au paiement des commandes précédentes, et ce sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### Conditions d'annulation et de report :

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

En cas d'annulation par le Client, moins de 10 jours ouvrés avant la session de formation convenue, et ce quelque en soit la cause, l'intégralité du montant de la formation sera dû. Néanmoins, Connaissance Network s'engage à proposer dans les 6 mois suivants, dans la mesure du possible, une nouvelle date de formation sur le même sujet, afin de permettre au Client de suivre le module concerné.

### Renonciation :

Si Connaissance Network ne se prévaut pas de l'une des clauses présentes dans ces conditions générales de vente à un moment précis, cela ne peut être considéré comme une renonciation à cette même clause ultérieurement.

### Loi applicable :

Loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre Connaissance Network et ses Clients.

### Attribution de compétences :

Tous litiges qui ne sauraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie.

### Election de domicile :

L'élection de domicile est faite par Connaissance Network à son siège social au 20 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 PARIS

---

Je, soussigné, ....., reconnais avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et en accepter les termes.

Fait à ....., le.....

Signature :

Cachet :